

Au 1^{er} janvier 2021, 347 597 personnes résident en Corse. L'île enregistre la plus forte croissance démographique des régions métropolitaines avec 1,0 % de population en plus en moyenne annuelle depuis 2015. Ce dynamisme est exclusivement dû aux arrivées de nouveaux habitants plus importantes que les départs de l'île. Sous l'influence d'Ajaccio et de Bastia, toujours attractifs, les bassins de vie périurbains tels Borgo ou Grosseto-Prugna enregistrent les plus fortes augmentations.

Au 1^{er} janvier 2021, 347 597 personnes habitent en Corse. Entre 2015 et 2021, la Corse accueille 20 310 résidents supplémentaires qui se partagent à égalité entre les deux départements. La Haute-Corse compte 184 655 habitants contre 162 942 en Corse-du-Sud.

La Corse maintient la plus forte croissance démographique de France métropolitaine

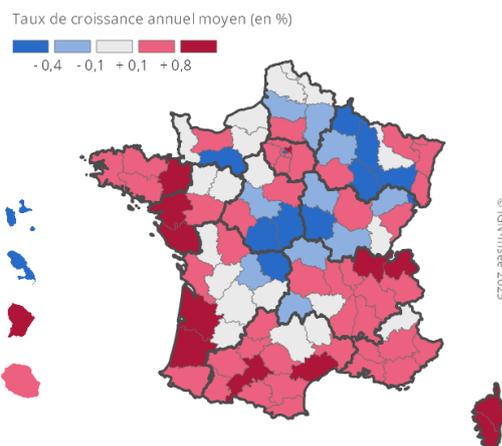
Entre 2015 et 2021, la population régionale croît de 1,0 % par an en moyenne. La Corse enregistre une croissance démographique trois fois plus élevée qu'en moyenne nationale. Depuis 2015, la hausse régionale est la plus importante de France hors Mayotte après la Guyane (+1,6 %). Dans l'Hexagone, l'île se situe devant l'Occitanie (+0,7 %) et les Pays de la Loire (+0,6 %). Les départements insulaires sont parmi les dix plus dynamiques de France ► **figure 1**. Avec un taux d'évolution annuel moyen

de +1,1 %, la Corse-du-Sud se place à la 4^e position à égalité avec la Gironde et la Loire-Atlantique, derrière la Guyane (+1,6 %), la Haute-Garonne et l'Hérault (+1,2 %). La Haute-Corse se positionne à la 8^e place avec l'Ille-et-Vilaine (+0,9 %), derrière la Haute-Savoie (+1,0 %).

La croissance de population est uniquement portée par l'afflux migratoire

Entre 2015 et 2021, le dynamisme démographique insulaire est exclusivement dû à l'apport migratoire avec davantage d'arrivées de nouveaux habitants que de départs. La Corse est la région qui présente la plus forte contribution du solde migratoire au niveau national (+1,1 %) ► **figure 2**. Son attractivité la positionne en 1^{re} place devant l'Occitanie (+0,7 %), la Nouvelle-Aquitaine et la Bretagne (+0,6 %). Ce palmarès illustre l'attrait du

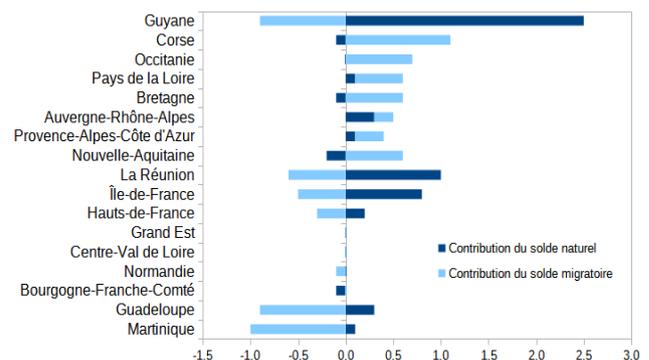
► 1. Population 2021 et évolution démographique entre 2015 et 2021, par département



Champ : France hors Mayotte.

Sources : Insee, recensements de la population 2015 et 2021.

► 2. Contribution du solde naturel et migratoire à l'évolution démographique entre 2015 et 2021, par région



Lecture : entre 2015 et 2021, la population de la région Corse augmente de +1,0 % par an, dont -0,1 % dû au solde naturel et +1,1 % dû au solde migratoire apparent.

Champ : France hors Mayotte.

Sources : Insee, recensements de la population 2015 et 2021.

sud et de la façade atlantique pour les personnes décidant de changer de cadre de vie. Dans l'île, la croissance due au solde migratoire est plus importante en Corse-du-Sud (+1,2 %) qu'en Haute-Corse (+1,0 %).

En Corse, le solde naturel reste déficitaire avec davantage de décès que de naissances. La fécondité demeure la plus faible de France avec 1,37 enfant par femme contre 1,76 en moyenne nationale. L'île fait partie des quatre régions où la contribution du solde naturel à la croissance démographique est négative avec la Nouvelle-Aquitaine, la Bretagne et la Bourgogne-Franche-Comté. Cette situation est identique au sein des deux départements insulaires (-0,1%).

Les bassins de vie en périphérie d'Ajaccio et Bastia sont les plus dynamiques

La population se répartit dans les quinze bassins de vie insulaires [Dubuis, Pétilion (Insee), 2023,(1)]. Au 1^{er} janvier 2021, 189 229 habitants résident dans les bassins de vie urbains d'Ajaccio et de Bastia ► **figure 3**. Ces deux territoires regroupent 54 % de la population régionale. Entre 2015 et 2021, ils demeurent attractifs. La croissance de population du bassin de vie d'Ajaccio (+1,3 %) dépasse néanmoins celle du bassin de vie de Bastia qui se situe dans la moyenne régionale (+1,0 %).

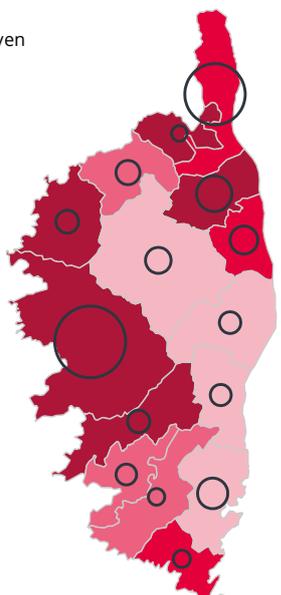
Ces deux pôles urbains entraînent une dynamique de périurbanisation qui se traduit par un essor démographique plus fort dans les bassins de vie limitrophes. C'est notamment le cas pour ceux de Borgo (+1,5 %), de Grosseto-Prugna (+1,4 %) et de Saint-Florent (+1,3 %). Plus éloigné des villes centres, le bassin de vie de Calvi se démarque par une croissance de population plus élevée (+1,3 %) qu'en moyenne régionale.

► 3. Population 2021 et évolution démographique entre 2015 et 2021 dans les bassins de vie corses

Taux de croissance annuel moyen dans les bassins de vie (en %)



Population en 2021



© IGN, Insee 2023

Lecture : entre 2015 et 2021, la population du bassin de vie de Borgo augmente de 1,5 % par an. Elle atteint 27 174 habitants au 1^{er} janvier 2021.

Champ : Corse, limites territoriales communales en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Sources : Insee, recensements de la population 2015 et 2021, état civil.

À l'inverse, ceux de Porto-Vecchio et de Corte semblent moins attractifs. Leur population croît de 0,2 % mais cette évolution masque deux profils opposés. La croissance démographique repose exclusivement sur un excédent naturel (+0,4 %) pour le

premier, alors qu'elle est portée uniquement par un apport migratoire (+0,7 %) pour le second. Le bassin de vie de Porto-Vecchio est d'ailleurs le seul à afficher plus de départs de population que d'arrivées (variation due au solde migratoire de -0,3 %). ●

Nathalie Cadart, Xavier Pétilion (Insee)

► Pour comprendre

Les populations légales de toutes les collectivités territoriales et circonscriptions administratives françaises sont publiées par décret au Journal Officiel. Elles prennent effet au 1^{er} janvier 2023.

Établies chaque année – loi du 27 février 2002 – elles sont prises en compte pour l'application de dispositions législatives, réglementaires et financières relatives à l'organisation des communes et à la vie quotidienne de celles-ci.

La méthode du recensement annuel est basée sur des cycles de collecte de cinq ans. Pour plus de pertinence, les données sont donc traditionnellement analysées avec un pas de cinq ans. Toutefois, l'évolution de la situation sanitaire a conduit à reporter à 2022 l'enquête annuelle de recensement prévue en 2021. Pour toutes les communes de moins de 10 000 habitants, il y aura donc dorénavant (pendant les cinq prochaines années) un intervalle entre deux collectes de recensement de six ans au lieu de cinq habituellement.

La méthode de calcul des populations annuelles a été adaptée en conséquence. Pour être robustes, les évolutions mesurées sur la dernière période (ici 2015-2021) doivent donc être analysées avec un pas de six ans.

► Définitions

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire et le nombre qui en sont sorties au cours de la période considérée. Dans cette étude, il s'agit d'un solde apparent estimé par différence entre la variation totale de la population et le solde naturel.

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre des naissances et le nombre de décès comptabilisés au lieu de résidence.

Le **croissance de population** est décomposée en la somme des contributions de ses différentes composantes : solde migratoire et solde naturel.

Les **bassins de vie** sont définis comme les plus petits territoires au sein desquels les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

► Sources

Cette étude repose sur les « populations légales » issues des recensements de la population réalisés par l'Insee, en partenariat avec les communes. Le solde naturel et le solde migratoire sont calculés à partir des données de l'état civil.

► Pour en savoir plus

- **Brutel C.**, « [Entre 2015 et 2021, la croissance démographique est deux fois plus élevée dans l'espace urbain que dans le rural](#) », *Insee Focus* n° 316, décembre 2023.
- **Dubuis T., Pétilion X.**, « [15 bassins de vie en Corse, des déplacements plus longs pour les habitants](#) », *Insee Flash Corse* n° 78, avril 2023.

